

Recueil des avis issus de la consultation auprès des ministères et organismes

Projet : Programme décennal de dragage aux installations portuaires de Port-Cartier

Numéro de dossier :3211-02-316

Liste par ministère ou organisme

no	Ministères ou organismes	Direction ou service	Signataire	Date	Nbrepages
1,	Environnement Canada	Direction des activités de protection de l'environnement	Suzie Thibodeau	2020-03-05	5
2,	Pêches et Océans Canada	Direction régionale de la gestion des écosystèmes	Sophie Boudreau	2020-02-27	3
3,	Ministère des Affaires municipales et Habitation	Direction régionale - Côte-Nord	Marilyn Emond Mathieu Bouchard-Tremblay	2020-03-04	3
4,	Ministère de la Sécurité publique	Direction régionale de la sécurité civile et incendie de la Côte-Nord	Marie Eve Morissette Bruno Caron	2020-02-25	3
5,	Ministère de l'Économie et de l'Innovation	Services aux entreprises et affaires territoriales - Direction régionale	Jacques Chiasson	2020-02-11	3
6,	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	Direction générale du secteur nord-est	Monia Prévost Directrice de	2020-03-05	4
7,	Ministère de la Santé et des Services sociaux	Direction de santé publique du CISSS de la Côte-Nord	Isabelle Samson Koffi Banabessey	2020-02-28	3
8,	Ministère du Conseil exécutif	Secrétariat aux affaires autochtones - Direction des négociations et de la consultation	Olivier Bourdages Sylvain	2020-02-06	4
9,	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Côte-Nord	Elen Paradis Michel Levasseur	2020-03-02	3
10,	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Direction du programme de réduction des rejets industriels (PRRI) et des lieux contaminés	Serge Rainville	2020-03-03	4
11,	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Direction de l'expertise climatique	Alexandra Roio Annie Roy Marie-Michèle Gagné	2020-03-02	4
12,	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Direction générale de la transition climatique - Direction des politiques climatiques - Adaptation aux changements climatiques	Catherine Gauthier Julie Veillette Marie-Ève Garneau	2020-02-28	4
13,	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec, direction des expertises et des études	Mélanie Desrosiers	2020-03-04	3

AVIS D'EXPERT
PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Présentation du projet		MARCHE À SUIVRE
Nom du projet	Programme décennal de dragage aux installations portuaires de Port-Cartier	
Initiateur de projet	ArcelorMittal Infrastructure Canada (AMIC)	
Numéro de dossier	3211-02-316	
Dépôt de l'étude d'impact	2020/01/30	
<p>Présentation du projet : Ce projet vise à mettre en place un programme décennal de dragage d'entretien aux installations portuaires de Port-Cartier, où des travaux de dragage pourraient être requis et réalisés chaque année. La superficie à draguer sur cette période de 10 ans est d'environ 54 000m² (volume de 39 818m³). Annuellement, le retrait de sédiments pourrait être atteindre 7000m³. L'objectif du dragage est de maintenir la profondeur sécuritaire de 15,25 m sous le zéro des cartes. Les sédiments dragués seront disposés en milieu terrestre sur les terrains d'AMIC, sur un site déjà aménagés pour leur assèchement. La disposition finale sera déterminée selon le niveau de contamination des sédiments. Par ailleurs, dû aux pertes qui surviennent lors des activités de transbordement aux différents quais, il y a la présence de concentré de minerai de fer, de boulettes d'oxyde de fer et de bentonite, et de grains sur le fond marin à l'intérieur du port.</p> <p>Des travaux de consolidation (solidifier, fixer ou sécuriser) et d'écaillage (retirer les blocs de roc susceptibles de se détacher) au niveau des parois rocheuses naturelles du port sont également requis afin de maintenir les installations portuaires sécuritaires pour les minéraliers qui accostent. La réalisation de ces travaux est prévue au cours de la période de 2021-2030.</p>		
Présentation du répondant		
Ministère ou organisme	Environnement et Changement climatique Canada	
Direction ou secteur	Direction des activités de protection de l'environnement	
Avis conjoint	À compléter uniquement si l'avis provient de plus d'une direction ou d'un secteur.	
Région	06 - Montréal	
Numéro de référence	P122	

RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

Cette étape a pour but de vérifier si tous les éléments nécessaires à l'analyse environnementale des enjeux du projet ont été présentés de manière satisfaisante dans l'étude d'impact. L'étude d'impact doit être cohérente avec les éléments de la Directive. Il s'agit de déterminer si les renseignements requis pour apprécier la qualité et la pertinence des données sont correctement présentés, si la description du milieu, du projet et de ses impacts est complète et si les différentes méthodes utilisées sont appropriées.

1

Avis de recevabilité à la suite du dépôt de l'étude d'impact

Est-ce que vous jugez l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement.	L'étude d'impact ne traite pas de manière satisfaisante des sujets qu'elle doit aborder, l'initiateur doit répondre aux questions suivantes
--	---

Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?

Thématique abordée : Caractérisation des sédiments et mode de gestion des sédiments et des eaux d'assèchement

La façon de présenter l'information concernant l'échantillonnage des sédiments fait en sorte qu'il est difficile de bien visualiser si celui-ci est adéquat. Afin d'avoir une meilleure idée si l'échantillonnage effectué couvre de manière satisfaisante l'ensemble des zones à draguer (superficie et profondeur), ECCC recommande de modifier la carte 3-2 (page 24) qui présente les zones à draguer ainsi que l'épaisseur des sédiments en y ajoutant (ou en superposant) la localisation des échantillons analysés (avec leur profondeur).

Les résultats des analyses des sédiments indiquent que les butylétains totaux sont relativement élevés (de 3,4 à 1392 ng/g sn). Un échantillon s'avère très contaminé (1392 ng/g sn) et les concentrations dans les autres échantillons dépassent tous (sauf un) le seuil de contamination de 5 ng/g sn. Se référer à cette publication pour plus d'informations: http://planstlaurent.qc.ca/fileadmin/publications/fiches_indicateurs/Butylétains_dans_les_sédiments_du_fleuve_Saint-Laurent_FR.pdf. Dix des 14 échantillons de

AVIS D'EXPERT

PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

surface ont été analysés mais il semble qu'aucun échantillon prélevé en profondeur n'ait été analysé pour les butylétains. Puisque les concentrations de ces substances sont élevées dans les sédiments en surface, il est possible qu'elles le soient également plus en profondeur. Dans ce contexte, le promoteur devrait fournir une explication à propos de son plan d'échantillonnage qui n'intègre pas les sédiments en profondeur pour ce paramètre.

Dans le cas des BPC, 8 des 14 échantillons de surface ont été analysés et seulement 1 échantillon dépasse la concentration d'effets occasionnels (CEO), les autres étant sous la limite de détection. Cependant, ECCC note que les 3 échantillons de sédiments analysés plus en profondeur ont tous été prélevés sur la même carotte (CA5). Malgré que les concentrations soient toutes sous la limite de détection, les échantillons en profondeur représentent seulement un endroit précis dans la masse de sédiments à draguer. Le promoteur devrait expliquer les raisons de cet échantillonnage concentré en un seul endroit précis. ECCC est d'avis qu'il serait pertinent d'analyser les BPC dans des échantillons prélevés en profondeur dans d'autres carottes afin d'avoir une caractérisation mieux répartie.

ECCC note également que les stations BE10 et BE11 (carte 3-1) sont constituées de silt et sable très fin, comparées aux autres qui sont majoritairement constituées de sable. Ces deux stations n'ont pas fait l'objet d'analyse pour les butylétains et les BPC. En règle générale, il est possible que les sédiments plus fins comme les silts recèlent plus de contamination que les sables, en raison principalement d'une plus grande affinité entre les particules fines et certains contaminants (surtout organiques). En comparaison avec les autres échantillons, ces deux échantillons ne semblent pas plus contaminés au niveau des métaux et des hydrocarbures pétroliers mais semblent plus contaminés par les HAP. Étant donné la nature des sédiments (silt), ECCC est d'avis qu'il serait pertinent d'analyser les butylétains et les BPC dans ces 2 échantillons pour en assurer une gestion adéquate.

Les sédiments dragués seraient acheminés par camions au site d'entreposage temporaire, dans des bassins d'assèchement. Une pompe évacuera l'eau vers un bassin temporaire de filtration et de sédimentation (conteneur avec ballots de paille). Cette eau s'écoulera dans un fossé attenant aux cellules et se déversera à l'environnement. À la page 99, le promoteur indique qu'un suivi environnemental sera effectué à cet endroit sans toutefois préciser la fréquence. Le promoteur devrait indiquer à quelle fréquence sera analysée l'eau de rejet qui se rend dans les fossés après traitement (sédimentation et filtration), quels seront les paramètres analysés et à quelles normes ils seront comparés.

Comme les sédiments seront gérés en milieu terrestre, le fait de retirer ces substances toxiques du milieu aquatique peut représenter un « gain » pour le milieu aquatique en autant que des mesures d'atténuation efficaces soient appliquées, notamment pour le contrôle des matières en suspension. Il serait important de gérer adéquatement les eaux d'assèchement de ces sédiments et les eaux de drainage des secteurs où ils seront gérés pour éviter que ces substances ne reviennent dans le milieu aquatique. Il serait également pertinent de voir si certaines restrictions pourraient s'appliquer quant à la gestion de sédiments en milieu terrestre avec ces teneurs en butylétains. Rappelons que les dispositions relatives à la prévention de la pollution de la *Loi sur les pêches*, qui interdisent notamment le rejet d'une substance nocive dans des eaux où vit le poisson, s'appliquent en tout temps. Ainsi, pour l'élaboration du programme de surveillance des travaux, nous recommandons de prévoir la mise en place de mesures qui permettront de respecter les normes et la réglementation applicable, dont la *Loi sur les pêches*.

ECCC est d'accord avec l'utilisation du rideau de turbidité et du rideau de confinement de type « moon pool » lors du dragage afin d'éviter la remise en suspension des sédiments. À la page 115, il serait important de citer la référence de la façon suivante : Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et Environnement et Changement climatique Canada, 2016. *Recommandations pour la gestion des matières en suspension (MES) lors des activités de dragage*. Québec. 64 pages et annexes.

Thématique abordée : Avifaune

Contexte:

ECCC note que la zone immédiate des travaux de dragage prévus aux installations portuaires de Port-Cartier correspond à un secteur déjà fortement anthropique et très perturbé. De plus, les activités industrielles qu'on y pratique font en sorte que les milieux sont défavorables à l'établissement de la faune. De façon générale, les activités de dragage n'entraînent pas de dérangement significatif sur les oiseaux migrateurs, surtout lorsque les résidus de dragage sont déposés en mer et qu'ils sont disposés conformément à la réglementation en vigueur.

Dans le cas présent, les sédiments dragués seraient toutefois disposés en milieu terrestre, tout comme les résidus d'écaillage. Lorsqu'ils seront suffisamment asséchés, les sédiments seraient transportés vers des sites de disposition finale. Les résidus d'écaillage quant à eux seraient transportés vers une ancienne carrière localisée sur le site d'ArcelorMittal. Très peu de renseignements sont fournis sur ces sites. La végétation semble s'être installée et par le fait même, il est probable que la faune (notamment les oiseaux) puisse les utiliser. Par exemple, l'Engoulevent d'Amérique, une espèce en péril, pourrait utiliser ces sites dénudés en période de nidification. Par ailleurs, l'Hirondelle de rivage est une espèce en péril qui est très attiré par les sablières et les gravières et qui pourrait également être présente.

AVIS D'EXPERT

PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

Une description générale des oiseaux présents dans la région est présentée dans l'étude d'impact. La description de la faune aviaire a été effectuée à partir d'information existante et d'inventaires réalisés à l'été 2010 dans le secteur à l'est de la zone d'étude. Davantage de renseignements seraient toutefois nécessaires sur l'utilisation par la faune aviaire des zones envisagées pour la disposition des sédiments et des résidus d'écaillage.

Par ailleurs, le promoteur indique que les effets environnementaux potentiels sur la faune aviaire sont liés au « dérangement par le bruit et à la circulation des équipements et de la machinerie en phase d'exploitation ». Or, ECCC est d'avis que le projet pourrait entraîner d'autres effets néfastes sur la faune aviaire, et ce malgré le fait que la zone immédiate des travaux est un secteur fortement anthropique et très perturbé. Les effets néfastes incluent le fait de blesser, de tuer ou de déranger des oiseaux migrateurs ou encore de détruire ou de déranger leurs nids ou leurs œufs. Par exemple, aucun effet négatif sur les oiseaux migrateurs n'a été associé à la présence potentielle de substances nocives sur le site. Par conséquent, le promoteur devrait évaluer les risques associés à l'utilisation du bassin d'assèchement des sédiments contaminés et déterminer si des mesures d'atténuation particulières sont nécessaires.

Finalement, une série de mesures d'atténuation courantes est présentée au chapitre 5.2 de l'étude d'impact. ECCC note qu'aucune mesure particulière n'est proposée afin d'atténuer les effets négatifs potentiels du projet sur la faune aviaire et sur les espèces en péril. De même, aucune mesure de surveillance ou de suivi environnemental n'est prévu pour ces composantes.

Questions :

- Veuillez décrire la faune aviaire qui risque de fréquenter ou d'utiliser les sites envisagés pour la disposition des sédiments et des résidus d'écaillage.
- Veuillez évaluer tous les effets négatifs potentiels du projet sur la faune aviaire, notamment ceux associés aux sites envisagés pour la disposition des sédiments et des résidus d'écaillage et ceux associés à l'utilisation par la faune aviaire du bassin d'assèchement des sédiments contaminés.
- Veuillez identifier les mesures d'atténuation, de surveillance et de suivi particulières à mettre en place pour la faune aviaire.

Recommandations :

- De nombreuses activités peuvent par mégarde tuer ou faire du tort aux oiseaux migrateurs, ou encore détruire ou déranger leurs nids ou leurs œufs. Ces activités comprennent, sans toutefois s'y limiter, la coupe d'arbres et d'autres végétaux, le drainage ou l'inondation des terres, ou encore l'utilisation d'engins de pêche. Les effets néfastes incluent le fait de blesser, de tuer ou de déranger des oiseaux migrateurs ou encore de détruire ou de déranger leurs nids ou leurs œufs. Cela peut avoir des conséquences à long terme pour les populations d'oiseaux migrateurs, surtout par l'effet cumulatif de nombreux incidents différents. À l'heure actuelle, les règlements ne fournissent pas d'autorisation ou de permis pour les effets néfastes pour les oiseaux migrateurs, de leurs nids ou de leurs œufs dans le cadre d'activités industrielles ou autres. Par conséquent, lorsqu'on envisage toute activité ou décision qui pourrait leur nuire, la meilleure approche afin d'éviter d'enfreindre la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* consiste à bien comprendre le risque d'incidence potentiel sur les oiseaux migrateurs, leurs nids et leurs œufs et de prendre des précautions raisonnables et des mesures d'évitement appropriées. On recommande au promoteur de consulter le site Internet du Gouvernement du Canada pour plus d'information sur les moyens d'éviter les effets néfastes pour les oiseaux migrateurs. On y retrouve notamment de l'information sur les pratiques de gestion bénéfiques pour les oiseaux, des lignes directrices en matière d'évitement, notamment les lignes directrices pour éviter de déranger les oiseaux marins et aquatiques ainsi des renseignements techniques sur les oiseaux (p.ex. périodes générales de nidification) : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/prevention-effets-nefastes-oiseaux-migrateurs.html>
- Étant donné la présence d'oiseaux de mer et aquatiques à proximité de la zone des travaux, le promoteur devrait également porter une attention particulière aux lignes directrices pour les oiseaux aquatiques et marins afin d'éviter les effets néfastes sur ces oiseaux : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/prevention-effets-nefastes-oiseaux-migrateurs/eviter-deranger-colonies-oiseaux-marins-aquatiques-canada.html>
- Durant les travaux, si des nids d'oiseaux migrateurs étaient détectés dans la zone des travaux, il faudra arrêter les activités, établir un périmètre de sécurité afin de les protéger et contacter le Service canadien de la faune (SCF) pour la suite des choses.

Thématique abordée : Espèces en péril

Contexte

À la section 3.3.7 de l'étude d'impact environnemental, le promoteur énumère la liste des espèces en péril susceptibles de fréquenter la zone d'étude. Parmi ces espèces, on note entre autres l'Engoulevent d'Amérique, dont la présence a été confirmée et

AVIS D'EXPERT

PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

qui pourrait potentiellement nicher dans les secteurs envisagés pour la disposition des sédiments et des résidus d'écaillage. On note également la présence de l'Hirondelle de rivage qui est très attirée par les sablières et les gravières : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/conservation-oiseaux-migrateurs/publications/hirondelle-rivage-riparia-sablières-gravieres.html>.

ECCC note toutefois qu'aucune évaluation des effets du projet sur les espèces en péril n'a été réalisée.

Questions

- Veuillez déterminer si des inventaires sont nécessaires, notamment sur les sites envisagés pour la disposition des sédiments et des résidus d'écaillage, pour confirmer la présence d'espèces en péril et les réaliser, le cas échéant.
- Veuillez évaluer tous les effets négatifs potentiels du projet sur toutes les espèces en péril susceptibles de fréquenter la zone d'étude.
- Veuillez identifier les mesures d'atténuation, de surveillance et de suivi particulières à mettre en place pour les espèces en péril.

Signature(s)

Nom

Cliquez ici pour entrer du texte.

Suzie Thibodeau

Suzie Thibodeau

Analyste, Évaluations environnementales
Environnement et Changement
climatique Canada

Cliquez ici pour entrer du texte.

5 mars 2020

Clause(s) particulière(s) :

2

Avis de recevabilité à la suite du dépôt du document de réponses aux questions et commentaires

Considérant les éléments présentés par l'initiateur dans le document de réponses aux questions et commentaires, est-ce que vous jugez maintenant l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement?

Choisissez une réponse

Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?

- Thématiques abordées :
- Référence à l'addenda :
- Texte du commentaire :

Signature(s)

Nom

Titre

Signature

Date

Cliquez ici pour entrer du texte.

Cliquez ici pour entrer du
texte.

Cliquez ici pour entrer
une date.

AVIS D'EXPERT

PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.
Clause(s) particulière(s) :			

ANALYSE DE L'ACCEPTABILITÉ ENVIRONNEMENTALE DU PROJET

Cette étape vise à évaluer la raison d'être du projet, les impacts appréhendés de ce projet sur les milieux biologique, physique et humain et à se prononcer sur l'acceptabilité du projet. Elle permet de déterminer si les impacts du projet sont acceptables et de prévoir, le cas échéant, des modifications au projet, des mesures d'atténuation ou de suivi.

3

Avis d'acceptabilité environnementale du projet

Selon les renseignements déposés par l'initiateur et en fonction de votre champ de compétence, le projet est-il acceptable sur le plan environnemental, tel que présenté?

Choisissez une réponse

Justification :

Signature(s)

Nom	Titre	Signature	Date
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.

Clause(s) particulière(s) :

Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des figures

Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des tableaux

AVIS D'EXPERT
PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Présentation du projet		MARCHE À SUIVRE
Nom du projet	Programme décennal de dragage aux installations portuaires de Port-Cartier	
Initiateur de projet	ArcelorMittal Infrastructure Canada (AMIC)	
Numéro de dossier	3211-02-316	
Dépôt de l'étude d'impact	2020/01/30	
Présentation du projet : Ce projet vise à mettre en place un programme décennal de dragage d'entretien aux installations portuaires de Port-Cartier, où des travaux de dragage pourraient être requis et réalisés chaque année. La superficie à draguer sur cette période de 10 ans est d'environ 54 000m ² (volume de 39 818m ³). Annuellement, le retrait de sédiments pourrait être atteindre 7000m ³ . L'objectif du dragage est de maintenir la profondeur sécuritaire de 15,25 m sous le zéro des cartes. Les sédiments dragués seront disposés en milieu terrestre sur les terrains d'AMIC, sur un site déjà aménagés pour leur assèchement. La disposition finale sera déterminée selon le niveau de contamination des sédiments. Par ailleurs, dû aux pertes qui surviennent lors des activités de transbordement aux différents quais, il y a la présence de concentrat de minerai de fer, de boulettes d'oxyde de fer et de bentonite, et de grains sur le fond marin à l'intérieur du port.		
Des travaux de consolidation (solidifier, fixer ou sécuriser) et d'écaillage (retirer les blocs de roc susceptibles de se détacher) au niveau des parois rocheuses naturelles du port sont également requis afin de maintenir les installations portuaires sécuritaires pour les minéliers qui accostent. La réalisation de ces travaux est prévue au cours de la période de 2021-2030.		
Présentation du répondant		
Ministère ou organisme	Pêches et Océans Canada	
Direction ou secteur	Direction régionale de la gestion des écosystèmes	
Avis conjoint	À compléter uniquement si l'avis provient de plus d'une direction ou d'un secteur.	
Région	01 - Bas-Saint-Laurent	
Numéro de référence	Cliquez ici pour entrer du texte.	

RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

Cette étape a pour but de vérifier si tous les éléments nécessaires à l'analyse environnementale des enjeux du projet ont été présentés de manière satisfaisante dans l'étude d'impact. L'étude d'impact doit être cohérente avec les éléments de la Directive. Il s'agit de déterminer si les renseignements requis pour apprécier la qualité et la pertinence des données sont correctement présentés, si la description du milieu, du projet et de ses impacts est complète et si les différentes méthodes utilisées sont appropriées.

1

Avis de recevabilité à la suite du dépôt de l'étude d'impact

Est-ce que vous jugez l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement.	L'étude d'impact est recevable et je ne souhaite plus être reconsulté sur sa recevabilité		
Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?			
Signature(s)			
Nom	Titre	Signature	Date

AVIS D'EXPERT
PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

Sophie Boudreau	Biogliste principale, Milieu marin et côtier - Programme de protection du poisson et de son habitat, Examens réglementaires		2020/02/27
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.
Clause(s) particulière(s) : Nous avons examiné l'ensemble de la documentation fournie à l'égard de notre champ de compétence en lien avec le poisson, l'habitat du poisson et les espèces aquatiques en péril.			

2

**Avis de recevabilité à la suite
du dépôt du document de réponses aux questions et commentaires**

Considérant les éléments présentés par l'initiateur dans le document de réponses aux questions et commentaires, est-ce que vous jugez maintenant l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement?

Choisissez une réponse

Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?

- Thématiques abordées :
- Référence à l'addenda :
- Texte du commentaire :

Signature(s)

Nom	Titre	Signature	Date
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.

Clause(s) particulière(s) :

ANALYSE DE L'ACCEPTABILITÉ ENVIRONNEMENTALE DU PROJET

Cette étape vise à évaluer la raison d'être du projet, les impacts appréhendés de ce projet sur les milieux biologique, physique et humain et à se prononcer sur l'acceptabilité du projet. Elle permet de déterminer si les impacts du projet sont acceptables et de prévoir, le cas échéant, des modifications au projet, des mesures d'atténuation ou de suivi.

3

Avis d'acceptabilité environnementale du projet

Selon les renseignements déposés par l'initiateur et en fonction de votre champ de compétence, le projet est-il acceptable sur le plan environnemental, tel que présenté?

Choisissez une réponse

Justification :

AVIS D'EXPERT
PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

Signature(s)			
Nom	Titre	Signature	Date
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.
Clause(s) particulière(s) :			

Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des figures

Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des tableaux

AVIS D'EXPERT

PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Présentation du projet		MARCHE À SUIVRE
Nom du projet	Programme décennal de dragage aux installations portuaires de Port-Cartier	
Initiateur de projet	ArcelorMittal Infrastructure Canada (AMIC)	
Numéro de dossier	3211-02-316	
Dépôt de l'étude d'impact	2020/01/30	
Présentation du projet : Ce projet vise à mettre en place un programme décennal de dragage d'entretien aux installations portuaires de Port-Cartier, où des travaux de dragage pourraient être requis et réalisés chaque année. La superficie à draguer sur cette période de dix ans est d'environ 54 000 m ² (volume de 39 818 m ³). Annuellement, le retrait de sédiments pourrait atteindre 7000 m ³ . L'objectif du dragage est de maintenir la profondeur sécuritaire de 15,25 m sous le zéro des cartes. Les sédiments dragués seront disposés en milieu terrestre sur les terrains d'AMIC, sur un site déjà aménagé pour leur assèchement. La disposition finale sera déterminée selon le niveau de contamination des sédiments. Par ailleurs, dû aux pertes qui surviennent lors des activités de transbordement aux différents quais, il y a la présence de concentré de minerai de fer, de boulettes d'oxyde de fer et de bentonite, et de grains sur le fond marin à l'intérieur du port.		
Des travaux de consolidation (solidifier, fixer ou sécuriser) et d'écaillage (retirer les blocs de roc susceptibles de se détacher) au niveau des parois rocheuses naturelles du port sont également requis afin de maintenir les installations portuaires sécuritaires pour les minéliers qui accostent. La réalisation de ces travaux est prévue au cours de la période de 2021-2030.		
Présentation du répondant		
Ministère ou organisme	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation	
Direction ou secteur	Direction régionale	
Avis conjoint	À compléter uniquement si l'avis provient de plus d'une direction ou d'un secteur.	
Région	09 - Côte-Nord	
Numéro de référence	Cliquez ici pour entrer du texte.	

RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

Cette étape a pour but de vérifier si tous les éléments nécessaires à l'analyse environnementale des enjeux du projet ont été présentés de manière satisfaisante dans l'étude d'impact. L'étude d'impact doit être cohérente avec les éléments de la Directive. Il s'agit de déterminer si les renseignements requis pour apprécier la qualité et la pertinence des données sont correctement présentés, si la description du milieu, du projet et de ses impacts est complète et si les différentes méthodes utilisées sont appropriées.

1

Avis de recevabilité à la suite du dépôt de l'étude d'impact

Est-ce que vous jugez l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement.	L'étude d'impact ne traite pas de manière satisfaisante des sujets qu'elle doit aborder, l'initiateur doit répondre aux questions suivantes
Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?	
<ul style="list-style-type: none">Thématisques abordées :Référence à l'étude d'impact :Texte du commentaire :	<p>Description du milieu humain 3.4.3.1 MRC de Sept-Rivières (p. 70)</p> <p>La Directive pour la réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement (« la Directive ») demande notamment que la description du milieu humain comprenne « l'utilisation actuelle et prévue du territoire et de ses ressources en se référant aux lois, règlements, politiques, orientations, schémas et plans provinciaux, régionaux et municipaux d'affectation, de développement et d'aménagement [...] ». (PR2.1 – Directive, p. 13) Pour ce faire, la Directive demande que la description inclue notamment « les orientations, les objectifs, les grandes affectations du territoire et les usages autorisés ainsi que les limites d'urbanisation présentées dans le schéma d'aménagement et de développement (SAD) [...] ». (PR2.1 – Directive, p. 13)</p> <p>Dans l'étude d'impact, le promoteur indique à l'intérieur de quelle affectation du territoire identifié au SAD de la MRC de Sept-Rivières se situe le site du projet. Toutefois, il n'indique pas quels sont les usages autorisés à l'intérieur de cette affectation. Le promoteur devrait donc préciser quels sont</p>

AVIS D'EXPERT

PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

• Thématiques abordées :	les usages autorisés dans l'aire d'affectation du territoire concerné par le projet. De plus, le promoteur pourrait inclure une cartographie illustrant les affectations du territoire identifié au SAD.
• Référence à l'étude d'impact :	Description du milieu humain 3.4.3.1 MRC de Sept-Rivières (p. 70)
• Texte du commentaire :	Dans l'étude d'impact, le promoteur indique que « [s]elon ce schéma d'aménagement [de la MRC de Sept-Rivières], le site du projet en milieu terrestre est situé dans l'affectation industrielle. » Toutefois, l'analyse menée par le Ministère indique que le site en question serait plutôt situé dans l'affectation « récréoforestière » identifiée au SAD. Le promoteur devrait donc s'assurer de clarifier quelle est l'aire d'affectation identifiée au SAD en vigueur de la MRC de Sept-Rivières. Par ailleurs, le promoteur pourrait aussi faire mention du fait que le site du projet est situé à l'intérieur de la zone industriello-portuaire délimitée dans le cadre de la Stratégie maritime du Québec 2015-2020, ainsi que des implications et objectifs découlant de cette désignation.
• Thématiques abordées :	Démarches d'information et de consultation
• Référence à l'étude d'impact :	2.2 Activité d'information, de consultation et de communication (p. 14)
• Texte du commentaire :	La Directive indique que le promoteur « devrait consulter les municipalités, les municipalités régionales de comté (MRC) et les communautés métropolitaines touchées afin de favoriser la prise en compte de la réglementation municipale [...] ». (PR2.1 – Directive, p. 3) En outre, il est demandé que « [...]étude d'impact présente [...] en détail toutes les démarches d'information et de consultation réalisées [...] ainsi que les résultats obtenus [...]. » (PR2.1 – Directive, p. 8) Dans l'étude d'impact, le promoteur indique notamment la liste des intervenants à qui des courriels d'invitation à une séance d'information et de consultation ont été envoyés. Parmi les intervenants et les organismes ciblés, on retrouve la conseillère en environnement et en développement durable de la MRC de Sept-Rivières. Toutefois, le promoteur n'indique pas qu'elle a été la réponse de la MRC à son invitation, le cas échéant. De plus, les comptes rendus des séances d'informations présentées à l'Annexe D de l'étude d'impact montrent qu'aucun représentant de la MRC n'a assisté auxdites rencontres. Par conséquent, l'étude d'impact ne permet pas de s'assurer que la MRC ait été consultée de manière adéquate et, le cas échéant, que ses préoccupations aient été prises en compte par le promoteur. Le promoteur devrait donc préciser dans quelle mesure la MRC a bien été consultée et quels ont été les résultats de cette démarche. Advenant que la MRC n'ait pas été consultée, le promoteur devrait préciser pourquoi et s'il prévoit le faire dans l'avenir.

Signature(s)

Nom	Titre	Signature	Date
Mathieu Bouchard-Tremblay	Conseiller en aménagement du territoire et aux opérations régionales		2020/03/03
Marilyn Emond	Directrice régionale par intérim		2020/03/04

Clause(s) particulière(s) :

2 Avis de recevabilité à la suite du dépôt du document de réponses aux questions et commentaires

Considérant les éléments présentés par l'initiateur dans le document de réponses aux questions et commentaires, est-ce que vous jugez maintenant l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement?

Choisissez une réponse

Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?

- Thématiques abordées :
- Référence à l'addenda :
- Texte du commentaire :

Signature(s)

AVIS D'EXPERT
PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

Nom	Titre	Signature	Date
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.
Clause(s) particulière(s) :			

ANALYSE DE L'ACCEPTABILITÉ ENVIRONNEMENTALE DU PROJET

Cette étape vise à évaluer la raison d'être du projet, les impacts appréhendés de ce projet sur les milieux biologique, physique et humain et à se prononcer sur l'acceptabilité du projet. Elle permet de déterminer si les impacts du projet sont acceptables et de prévoir, le cas échéant, des modifications au projet, des mesures d'atténuation ou de suivi.

3 Avis d'acceptabilité environnementale du projet

Selon les renseignements déposés par l'initiateur et en fonction de votre champ de compétence, le projet est-il acceptable sur le plan environnemental, tel que présenté?	Choisissez une réponse		
Justification :			
Signature(s)			
Nom	Titre	Signature	Date
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.
Clause(s) particulière(s) :			

Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des figures

Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des tableaux

AVIS D'EXPERT
PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Présentation du projet		MARCHE À SUIVRE
Nom du projet	Programme décennal de dragage aux installations portuaires de Port-Cartier	
Initiateur de projet	ArcelorMittal Infrastructure Canada (AMIC)	
Numéro de dossier	3211-02-316	
Dépôt de l'étude d'impact	2020/01/30	
Présentation du projet : Ce projet vise à mettre en place un programme décennal de dragage d'entretien aux installations portuaires de Port-Cartier, où des travaux de dragage pourraient être requis et réalisés chaque année. La superficie à draguer sur cette période de 10 ans est d'environ 54 000 m ² (volume de 39 818m ³). Annuellement, le retrait de sédiments pourrait atteindre 7000 m ³ . L'objectif du dragage est de maintenir la profondeur sécuritaire de 15,25 m sous le zéro des cartes. Les sédiments dragués seront disposés en milieu terrestre sur les terrains d'AMIC, sur un site déjà aménagé pour leur assèchement. La disposition finale sera déterminée selon le niveau de contamination des sédiments. Par ailleurs, dû aux pertes qui surviennent lors des activités de transbordement aux différents quais, il y a la présence de concentrat de minerai de fer, de boulettes d'oxyde de fer et de bentonite, et de grains sur le fond marin à l'intérieur du port.		
Des travaux de consolidation (solidifier, fixer ou sécuriser) et d'écaillage (retirer les blocs de roc susceptibles de se détacher) au niveau des parois rocheuses naturelles du port sont également requis afin de maintenir les installations portuaires sécuritaires pour les minéliers qui accostent. La réalisation de ces travaux est prévue au cours de la période de 2021-2030.		
Présentation du répondant		
Ministère ou organisme	Ministère de la Sécurité publique	
Direction ou secteur	Direction régionale de la sécurité civile et incendie de la Côte-Nord	
Avis conjoint	À compléter uniquement si l'avis provient de plus d'une direction ou d'un secteur.	
Région	09 - Côte-Nord	
Numéro de référence	DRSCSI-09	

RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

Cette étape a pour but de vérifier si tous les éléments nécessaires à l'analyse environnementale des enjeux du projet ont été présentés de manière satisfaisante dans l'étude d'impact. L'étude d'impact doit être cohérente avec les éléments de la Directive. Il s'agit de déterminer si les renseignements requis pour apprécier la qualité et la pertinence des données sont correctement présentés, si la description du milieu, du projet et de ses impacts est complète et si les différentes méthodes utilisées sont appropriées.

1

Avis de recevabilité à la suite du dépôt de l'étude d'impact

Est-ce que vous jugez l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement.	L'étude d'impact est recevable et je ne souhaite plus être reconsulté sur sa recevabilité
Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?	
<ul style="list-style-type: none">Commentaire : La Directive pour la réalisation du projet précise que l'initiateur doit présenter un plan préliminaire de mesure d'urgence. L'initiateur mentionne à la section 6, Gestion des risques, de son étude d'impact, qu'un plan d'action environnemental sera élaboré qui viendra préciser les mécanismes de transmission d'alerte ainsi que les liens avec les différents intervenants. La DRSCSI-09 désire s'assurer que le plan des mesures d'urgence de AMIC comporte un schéma d'alerte avec les autorités municipales et gouvernementales et être consulté à l'étape 3 de la procédure soit à l'acceptabilité environnementale du projet.	

Signature(s)

AVIS D'EXPERT
PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

Nom	Titre	Signature	Date
Bruno Caron	Conseiller en sécurité civile		2020/02/25
Marie Eve Morissette	Directrice régionale		2020/02/25
Clause(s) particulière(s) :			

2

**Avis de recevabilité à la suite
du dépôt du document de réponses aux questions et commentaires**

Considérant les éléments présentés par l'initiateur dans le document de réponses aux questions et commentaires, est-ce que vous jugez maintenant l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement?

Choisissez une réponse

Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?

- Thématiques abordées :
- Référence à l'addenda :
- Texte du commentaire :

Signature(s)

Nom	Titre	Signature	Date
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.

Clause(s) particulière(s) :

ANALYSE DE L'ACCEPTABILITÉ ENVIRONNEMENTALE DU PROJET

Cette étape vise à évaluer la raison d'être du projet, les impacts appréhendés de ce projet sur les milieux biologique, physique et humain et à se prononcer sur l'acceptabilité du projet. Elle permet de déterminer si les impacts du projet sont acceptables et de prévoir, le cas échéant, des modifications au projet, des mesures d'atténuation ou de suivi.

3

Avis d'acceptabilité environnementale du projet

Selon les renseignements déposés par l'initiateur et en fonction de votre champ de compétence, le projet est-il acceptable sur le plan environnemental, tel que présenté?

Choisissez une réponse

Justification :

AVIS D'EXPERT**PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT**

Signature(s)			
Nom	Titre	Signature	Date
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.
Clause(s) particulière(s) :			

Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des figures

Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des tableaux

AVIS D'EXPERT
PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Présentation du projet		MARCHE À SUIVRE
Nom du projet	Programme décennal de dragage aux installations portuaires de Port-Cartier	
Initiateur de projet	ArcelorMittal Infrastructure Canada (AMIC)	
Numéro de dossier	3211-02-316	
Dépôt de l'étude d'impact	2020/01/30	
<p>Présentation du projet : Ce projet vise à mettre en place un programme décennal de dragage d'entretien aux installations portuaires de Port-Cartier, où des travaux de dragage pourraient être requis et réalisés chaque année. La superficie à draguer sur cette période de 10 ans est d'environ 54 000m² (volume de 39 818m³). Annuellement, le retrait de sédiments pourrait être atteindre 7000m³. L'objectif du dragage est de maintenir la profondeur sécuritaire de 15,25 m sous le zéro des cartes. Les sédiments dragués seront disposés en milieu terrestre sur les terrains d'AMIC, sur un site déjà aménagés pour leur assèchement. La disposition finale sera déterminée selon le niveau de contamination des sédiments. Par ailleurs, dû aux pertes qui surviennent lors des activités de transbordement aux différents quais, il y a la présence de concentrat de minerai de fer, de boulettes d'oxyde de fer et de bentonite, et de grains sur le fond marin à l'intérieur du port.</p> <p>Des travaux de consolidation (solidifier, fixer ou sécuriser) et d'écaillage (retirer les blocs de roc susceptibles de se détacher) au niveau des parois rocheuses naturelles du port sont également requis afin de maintenir les installations portuaires sécuritaires pour les minéraliers qui accostent. La réalisation de ces travaux est prévue au cours de la période de 2021-2030.</p>		

Présentation du répondant

Ministère ou organisme	Ministère de l'Économie et de l'Innovation
Direction ou secteur	Services aux entreprises et affaires territoriales – Direction régionale
Avis conjoint	N/A
Région	09 - Côte-Nord
Numéro de référence	3211-02-316

RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

Cette étape a pour but de vérifier si tous les éléments nécessaires à l'analyse environnementale des enjeux du projet ont été présentés de manière satisfaisante dans l'étude d'impact. L'étude d'impact doit être cohérente avec les éléments de la Directive. Il s'agit de déterminer si les renseignements requis pour apprécier la qualité et la pertinence des données sont correctement présentés, si la description du milieu, du projet et de ses impacts est complète et si les différentes méthodes utilisées sont appropriées.

1

Avis de recevabilité à la suite du dépôt de l'étude d'impact

Est-ce que vous jugez l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement.

L'étude d'impact est recevable et le projet est acceptable dans sa forme actuelle, donc je ne souhaite plus être reconsulté sur ce projet

Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?

- Thématisques abordées :
- Référence à l'étude d'impact :
- Texte du commentaire :

Signature(s)

Nom	Titre	Signature	Date
Jacques Chiasson	Directeur régional		2020/02/11

AVIS D'EXPERT
PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.
Clause(s) particulière(s) :			

2

**Avis de recevabilité à la suite
du dépôt du document de réponses aux questions et commentaires**

Considérant les éléments présentés par l'initiateur dans le document de réponses aux questions et commentaires, est-ce que vous jugez maintenant l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement?

Choisissez une réponse

Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?

- Thématisques abordées :
- Référence à l'addenda :
- Texte du commentaire :

Signature(s)

Nom	Titre	Signature	Date
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.

Clause(s) particulière(s) :

ANALYSE DE L'ACCEPTABILITÉ ENVIRONNEMENTALE DU PROJET

Cette étape vise à évaluer la raison d'être du projet, les impacts appréhendés de ce projet sur les milieux biologique, physique et humain et à se prononcer sur l'acceptabilité du projet. Elle permet de déterminer si les impacts du projet sont acceptables et de prévoir, le cas échéant, des modifications au projet, des mesures d'atténuation ou de suivi.

3

Avis d'acceptabilité environnementale du projet

Selon les renseignements déposés par l'initiateur et en fonction de votre champ de compétence, le projet est-il acceptable sur le plan environnemental, tel que présenté?

Choisissez une réponse

Justification :

Signature(s)

Nom	Titre	Signature	Date

AVIS D'EXPERT**PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT**

Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.
Clause(s) particulière(s) :			

Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des figures

Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des tableaux

AVIS D'EXPERT
PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Présentation du projet		MARCHE À SUIVRE
Nom du projet	Programme décennal de dragage aux installations portuaires de Port-Cartier	
Initiateur de projet	ArcelorMittal Infrastructure Canada (AMIC)	
Numéro de dossier	3211-02-316	
Dépôt de l'étude d'impact	2020/01/30	
Présentation du projet : Ce projet vise à mettre en place un programme décennal de dragage d'entretien aux installations portuaires de Port-Cartier, où des travaux de dragage pourraient être requis et réalisés chaque année. La superficie à draguer sur cette période de 10 ans est d'environ 54 000m ² (volume de 39 818m ³). Annuellement, le retrait de sédiments pourrait être atteindre 7000m ³ . L'objectif du dragage est de maintenir la profondeur sécuritaire de 15,25 m sous le zéro des cartes. Les sédiments dragués seront disposés en milieu terrestre sur les terrains d'AMIC, sur un site déjà aménagé pour leur assèchement. La disposition finale sera déterminée selon le niveau de contamination des sédiments. Par ailleurs, dû aux pertes qui surviennent lors des activités de transbordement aux différents quais, il y a la présence de concentré de minerai de fer, de boulettes d'oxyde de fer et de bentonite, et de grains sur le fond marin à l'intérieur du port.		
Des travaux de consolidation (solidifier, fixer ou sécuriser) et d'écaillage (retirer les blocs de roc susceptibles de se détacher) au niveau des parois rocheuses naturelles du port sont également requis afin de maintenir les installations portuaires sécuritaires pour les minéraliers qui accostent. La réalisation de ces travaux est prévue au cours de la période de 2021-2030.		
Présentation du répondant		
Ministère ou organisme	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	
Direction ou secteur	Direction générale du secteur nord-est	
Avis conjoint	À compléter uniquement si l'avis provient de plus d'une direction ou d'un secteur.	
Région	09 - Côte-Nord	
Numéro de référence	Cliquez ici pour entrer du texte.	

RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

Cette étape a pour but de vérifier si tous les éléments nécessaires à l'analyse environnementale des enjeux du projet ont été présentés de manière satisfaisante dans l'étude d'impact. L'étude d'impact doit être cohérente avec les éléments de la Directive. Il s'agit de déterminer si les renseignements requis pour apprécier la qualité et la pertinence des données sont correctement présentés, si la description du milieu, du projet et de ses impacts est complète et si les différentes méthodes utilisées sont appropriées.

Avis de recevabilité à la suite du dépôt de l'étude d'impact

Est-ce que vous jugez l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement.

L'étude d'impact est recevable et je ne souhaite plus être reconsulté sur sa recevabilité

Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?

- Thématiques abordées :
- Référence à l'étude d'impact :
- Texte du commentaire :

Signature(s)

Nom	Titre	Signature	Date
Monia Prévost	Directrice de la planification et de la coordination		2020/03/05

AVIS D'EXPERT

PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.
Clause(s) particulière(s) :			

2

Avis de recevabilité à la suite du dépôt du document de réponses aux questions et commentaires

Considérant les éléments présentés par l'initiateur dans le document de réponses aux questions et commentaires, est-ce que vous jugez maintenant l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement?	Choisissez une réponse		
Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?			
<ul style="list-style-type: none">• Thématiques abordées :• Référence à l'addenda :• Texte du commentaire :			
Signature(s)			
Nom	Titre	Signature	Date
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.
Clause(s) particulière(s) :			

ANALYSE DE L'ACCEPTABILITÉ ENVIRONNEMENTALE DU PROJET

Cette étape vise à évaluer la raison d'être du projet, les impacts appréhendés de ce projet sur les milieux biologique, physique et humain et à se prononcer sur l'acceptabilité du projet. Elle permet de déterminer si les impacts du projet sont acceptables et de prévoir, le cas échéant, des modifications au projet, des mesures d'atténuation ou de suivi.

3

Avis d'acceptabilité environnementale du projet

Selon les renseignements déposés par l'initiateur et en fonction de votre champ de compétence, le projet est-il acceptable sur le plan environnemental, tel que présenté?	Choisissez une réponse
Justification :	
Signature(s)	

AVIS D'EXPERT**PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT**

Nom	Titre	Signature	Date
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.
Clause(s) particulière(s) :			

Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des figures

Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des tableaux

AVIS D'EXPERT

PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Présentation du projet		MARCHE À SUIVRE
Nom du projet	Programme décennal de dragage aux installations portuaires de Port-Cartier	
Initiateur de projet	ArcelorMittal Infrastructure Canada (AMIC)	
Numéro de dossier	3211-02-316	
Dépôt de l'étude d'impact	2020/01/30	
Présentation du projet : Ce projet vise à mettre en place un programme décennal de dragage d'entretien aux installations portuaires de Port-Cartier, où des travaux de dragage pourraient être requis et réalisés chaque année durant deux mois. La superficie à draguer sur cette période de 10 ans est d'environ 54 000m ² (volume de 39 818m ³). Annuellement, le retrait de sédiments pourrait être atteindre 7000m ³ . L'objectif du dragage est de maintenir la profondeur sécuritaire de 15,25 m sous le zéro des cartes. Les sédiments dragués seront disposés en milieu terrestre sur les terrains d'AMIC, sur un site déjà aménagés pour leur assèchement. La disposition finale sera déterminée selon le niveau de contamination des sédiments. Par ailleurs, dû aux pertes qui surviennent lors des activités de transbordement aux différents quais, il y a la présence de concentrat (?) de mineraux de fer, de boulettes d'oxyde de fer et de bentonite, et de grains sur le fond marin à l'intérieur du port.		
Des travaux de consolidation (solidifier, fixer ou sécuriser) et d'écaillage (retirer les blocs de roc susceptibles de se détacher) au niveau des parois rocheuses naturelles du port sont également requis afin de maintenir les installations portuaires sécuritaires pour les minéliers qui accostent. La réalisation de ces travaux est prévue au cours de la période de 2021-2030.		
Présentation du répondant		
Ministère ou organisme	Ministère de la Santé et des Services sociaux	
Direction ou secteur	Direction de santé publique du CISSS de la Côte-Nord	
Avis conjoint	À compléter uniquement si l'avis provient de plus d'une direction ou d'un secteur.	
Région	09 - Côte-Nord	
Numéro de référence	Cliquez ici pour entrer du texte.	

RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

Cette étape a pour but de vérifier si tous les éléments nécessaires à l'analyse environnementale des enjeux du projet ont été présentés de manière satisfaisante dans l'étude d'impact. L'étude d'impact doit être cohérente avec les éléments de la Directive. Il s'agit de déterminer si les renseignements requis pour apprécier la qualité et la pertinence des données sont correctement présentés, si la description du milieu, du projet et de ses impacts est complète et si les différentes méthodes utilisées sont appropriées.

1

Avis de recevabilité à la suite du dépôt de l'étude d'impact

Est-ce que vous jugez l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement.	L'étude d'impact ne traite pas de manière satisfaisante des sujets qu'elle doit aborder, l'initiateur doit répondre aux questions suivantes
Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?	
<ul style="list-style-type: none">Thématiques abordées : Bruit environnementalRéférence à l'étude d'impact : Étude d'impact - p.15, p.70, p.125Texte du commentaire : Nous comprenons que les habitations se trouvent à plusieurs km du site de projet et que le dragage ne se fera que le jour. Cependant, il est écrit à la page 15 que : « Néanmoins, une attention particulière sera portée au début des travaux afin de s'assurer que le niveau sonore demeure acceptable et respecter les normes en fonction du zonage ». Comment cela sera fait? Avez-vous fait des modèles de modification du niveau de bruit dû aux activités? Avez-vous des données sur le niveau de bruit ambiant actuel comme :<ul style="list-style-type: none">L_{Aeq12h} ou L_{jour}, soit pour la période de 7 h à 19 h;L_{Aeq4h} ou $L_{soirée}$, soit pour la période de 19 h à 23 h;L_{Aeq16h} ou $L_{jour-soirée}$, soit pour la période de 7 h à 23 h;L_{Aeq8h} ou L_{nuit}, soit pour la période de 23 h à 7 h;	

AVIS D'EXPERT
PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

- Thématiques abordées : Qualité des sédiments et contamination des zones de pêche
- Référence à l'étude d'impact : Étude d'impact – p.34 -39 et p.136 -137
- Texte du commentaire : Les données d'analyse de sédiments démontrent des dépassements pour certains métaux (bore) et la présence de certains produits cancérogènes (HAP et métaux lourds tels que le l'arsenic, cadmium, le nickel, le manganèse, le cuivre). Est-ce que la remise en suspension temporaire des contaminants pourrait contribuer à la contamination de poissons, crustacés et autres espèces consommées par l'humain? Si oui, quelle est le plan de suivi? Quel est le plan de communication pour la population consommant ces produits de la mer? En cas de contamination potentielle des espèces marines que consomment les humains, la compagnie AMIC doit-elle collaborer avec Pêches et Océans Canada et même le MELCC pour ces suivis et plans de communications?
- Thématiques abordées : Nuisances olfactives
- Référence à l'étude d'impact : Étude d'impact – p.135 -138
- Texte du commentaire : Au niveau de l'impact du projet sur la qualité de vie (p. 137), l'étude d'impact ne fait aucune mention sur le dégagement d'odeur des sédiments dragués. Est-ce que l'extraction des sédiments pourrait produire des odeurs? Si oui, pourraient-elles incommoder la population environnante? Si oui, quelles seront les mesures que le promoteur mettra en place pour atténuer cette nuisance?
- Thématiques abordées : Mesures d'atténuation des impacts
- Référence à l'étude d'impact : Étude d'impact – p. 110- 124
- Texte du commentaire : Nous apprécions les mesures d'atténuation concernant la poussière et les gaz à effet de serre et vous demandons de les appliquer avec rigueur. Nous espérons que la gestion des sédiments contaminés respecte les critères, politiques et règlements en vigueur afin d'éviter toute contamination de l'eau de consommation (puits et sources d'eau potable) et le contact de ces déchets avec la population humaine.

En résumé, si les éléments énumérés ci-dessus sont traités et discutés, nous considérerons l'étude recevable. Finalement, nous vous encourageons, dans une perspective de développement durable, à continuer vos efforts afin d'identifier une solution pour réduire ou éliminer à long terme le problème d'accumulation des sédiments.

-

Signature(s)

Nom	Titre	Signature	Date
Koffi Banabessey	Conseiller en santé environnementale		2020/02/28
Isabelle Samson	Médecin spécialiste en santé publique et médecine préventive		2020/02/28

Clause(s) particulière(s) :

**2 Avis de recevabilité à la suite
du dépôt du document de réponses aux questions et commentaires**

Considérant les éléments présentés par l'initiateur dans le document de réponses aux questions et commentaires, est-ce que vous jugez maintenant l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement?

Choisissez une réponse

Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?

- Thématiques abordées :
- Référence à l'addenda :
- Texte du commentaire :

AVIS D'EXPERT
PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

Signature(s)			
Nom	Titre	Signature	Date
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.

Clause(s) particulière(s) :

ANALYSE DE L'ACCEPTABILITÉ ENVIRONNEMENTALE DU PROJET

Cette étape vise à évaluer la raison d'être du projet, les impacts appréhendés de ce projet sur les milieux biologique, physique et humain et à se prononcer sur l'acceptabilité du projet. Elle permet de déterminer si les impacts du projet sont acceptables et de prévoir, le cas échéant, des modifications au projet, des mesures d'atténuation ou de suivi.

3 Avis d'acceptabilité environnementale du projet

Selon les renseignements déposés par l'initiateur et en fonction de votre champ de compétence, le projet est-il acceptable sur le plan environnemental, tel que présenté?	Choisissez une réponse		
Justification :			
Signature(s)			
Nom	Titre	Signature	Date
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.

Clause(s) particulière(s) :

Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des figures

Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des tableaux

AVIS D'EXPERT
PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Présentation du projet		MARCHE À SUIVRE
Nom du projet	Programme décennal de dragage aux installations portuaires de Port-Cartier	
Initiateur de projet	ArcelorMittal Infrastructure Canada (AMIC)	
Numéro de dossier	3211-02-316	
Dépôt de l'étude d'impact	2020/01/30	

Présentation du projet : Ce projet vise à mettre en place un programme décennal de dragage d'entretien aux installations portuaires de Port-Cartier, où des travaux de dragage pourraient être requis et réalisés chaque année. La superficie à draguer sur cette période de 10 ans est d'environ 54 000m² (volume de 39 818m³). Annuellement, le retrait de sédiments pourrait être atteindre 7000m³. L'objectif du dragage est de maintenir la profondeur sécuritaire de 15,25 m sous le zéro des cartes. Les sédiments dragués seront disposés en milieu terrestre sur les terrains d'AMIC, sur un site déjà aménagés pour leur assèchement. La disposition finale sera déterminée selon le niveau de contamination des sédiments. Par ailleurs, dû aux pertes qui surviennent lors des activités de transbordement aux différents quais, il y a la présence de concentré de minerai de fer, de boulettes d'oxyde de fer et de bentonite, et de grains sur le fond marin à l'intérieur du port.

Des travaux de consolidation (solidifier, fixer ou sécuriser) et d'écaillage (retirer les blocs de roc susceptibles de se détacher) au niveau des parois rocheuses naturelles du port sont également requis afin de maintenir les installations portuaires sécuritaires pour les minéraliers qui accostent. La réalisation de ces travaux est prévue au cours de la période de 2021-2030.

Présentation du répondant

Ministère ou organisme	Ministère du Conseil exécutif
Direction ou secteur	Secrétariat aux affaires autochtones – Direction des négociations et de la consultation
Avis conjoint	À compléter uniquement si l'avis provient de plus d'une direction ou d'un secteur.
Région	03 - Capitale-Nationale
Numéro de référence	Cliquez ici pour entrer du texte.

RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

Cette étape a pour but de vérifier si tous les éléments nécessaires à l'analyse environnementale des enjeux du projet ont été présentés de manière satisfaisante dans l'étude d'impact. L'étude d'impact doit être cohérente avec les éléments de la Directive. Il s'agit de déterminer si les renseignements requis pour apprécier la qualité et la pertinence des données sont correctement présentés, si la description du milieu, du projet et de ses impacts est complète et si les différentes méthodes utilisées sont appropriées.

1

Avis de recevabilité à la suite du dépôt de l'étude d'impact

Est-ce que vous jugez l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement.	L'étude d'impact est recevable et je ne souhaite plus être reconsulté sur sa recevabilité		
Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?			
<ul style="list-style-type: none">Thématisques abordées :Référence à l'étude d'impact :Texte du commentaire :			
Signature(s)			
Nom	Titre	Signature	Date
Olivier Bourdages Sylvain	Directeur des négociations et de la consultation		2020/02/06

AVIS D'EXPERT
PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer une date.
Clause(s) particulière(s) :		

2

**Avis de recevabilité à la suite
du dépôt du document de réponses aux questions et commentaires**

Considérant les éléments présentés par l'initiateur dans le document de réponses aux questions et commentaires, est-ce que vous jugez maintenant l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement?

Choisissez une réponse

Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?

- Thématiques abordées :
- Référence à l'addenda :
- Texte du commentaire :

Signature(s)

Nom	Titre	Signature	Date
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.

Clause(s) particulière(s) :

ANALYSE DE L'ACCEPTABILITÉ ENVIRONNEMENTALE DU PROJET

Cette étape vise à évaluer la raison d'être du projet, les impacts appréhendés de ce projet sur les milieux biologique, physique et humain et à se prononcer sur l'acceptabilité du projet. Elle permet de déterminer si les impacts du projet sont acceptables et de prévoir, le cas échéant, des modifications au projet, des mesures d'atténuation ou de suivi.

3

Avis d'acceptabilité environnementale du projet

Selon les renseignements déposés par l'initiateur et en fonction de votre champ de compétence, le projet est-il acceptable sur le plan environnemental, tel que présenté?

Choisissez une réponse

Justification :

Signature(s)

Nom	Titre	Signature	Date

AVIS D'EXPERT**PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT**

Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.
Clause(s) particulière(s) :			

Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des figures

Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des tableaux

AVIS D'EXPERT

PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Présentation du projet		MARCHE À SUIVRE
Nom du projet	Programme décennal de dragage aux installations portuaires de Port-Cartier	
Initiateur de projet	ArcelorMittal Infrastructure Canada (AMIC)	
Numéro de dossier	3211-02-316	
Dépôt de l'étude d'impact	2020/01/30	

Présentation du projet : Ce projet vise à mettre en place un programme décennal de dragage d'entretien aux installations portuaires de Port-Cartier, où des travaux de dragage pourraient être requis et réalisés chaque année. La superficie à draguer sur cette période de 10 ans est d'environ 54 000m² (volume de 39 818m³). Annuellement, le retrait de sédiments pourrait être atteindre 7000m³. L'objectif du dragage est de maintenir la profondeur sécuritaire de 15,25 m sous le zéro des cartes. Les sédiments dragués seront disposés en milieu terrestre sur les terrains d'AMIC, sur un site déjà aménagés pour leur assèchement. La disposition finale sera déterminée selon le niveau de contamination des sédiments. Par ailleurs, dû aux pertes qui surviennent lors des activités de transbordement aux différents quais, il y a la présence de concentrat de minerai de fer, de boulettes d'oxyde de fer et de bentonite, et de grains sur le fond marin à l'intérieur du port.

Des travaux de consolidation (solidifier, fixer ou sécuriser) et d'écaillage (retirer les blocs de roc susceptibles de se détacher) au niveau des parois rocheuses naturelles du port sont également requis afin de maintenir les installations portuaires sécuritaires pour les minéraliers qui accostent. La réalisation de ces travaux est prévue au cours de la période 2021-2030.

Présentation du répondant

Ministère ou organisme	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Direction ou secteur	Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Côte-Nord
Avis conjoint	À compléter uniquement si l'avis provient de plus d'une direction ou d'un secteur.
Région	09 - Côte-Nord
Numéro de référence	7610-09-01-0209822

RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

Cette étape a pour but de vérifier si tous les éléments nécessaires à l'analyse environnementale des enjeux du projet ont été présentés de manière satisfaisante dans l'étude d'impact. L'étude d'impact doit être cohérente avec les éléments de la Directive. Il s'agit de déterminer si les renseignements requis pour apprécier la qualité et la pertinence des données sont correctement présentés, si la description du milieu, du projet et de ses impacts est complète et si les différentes méthodes utilisées sont appropriées.

1

Avis de recevabilité à la suite du dépôt de l'étude d'impact

Est-ce que vous jugez l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement.

L'étude d'impact est recevable et je ne souhaite plus être reconsulté sur sa recevabilité

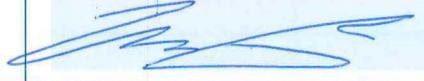
Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?

- Thématiques abordées :
 - Référence à l'étude d'impact :
 - Texte du commentaire :
- Autorisations à obtenir suivant l'article 22 de la LQE
Section 4.3.1 intitulée : « Dragage »
Contrairement à ce que mentionne l'étude d'impact, les autorisations seront obtenues auprès de la Direction de l'évaluation environnementales des projets hydriques et industrielles et non pas auprès de la Direction régionale du MELCC.

AVIS D'EXPERT

PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

Signature(s)

Nom	Titre	Signature	Date
Michel Levasseur	Biogiste		2020/03/02
Elen Paradis	Directrice régionale		2020/03/02

Clause(s) particulière(s) :

2

Avis de recevabilité à la suite du dépôt du document de réponses aux questions et commentaires

Considérant les éléments présentés par l'initiateur dans le document de réponses aux questions et commentaires, est-ce que vous jugez maintenant l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement?

Choisissez une réponse

Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?

- Thématiques abordées :
- Référence à l'addenda :
- Texte du commentaire :

Signature(s)

Nom	Titre	Signature	Date
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.

Clause(s) particulière(s) :

ANALYSE DE L'ACCEPTABILITÉ ENVIRONNEMENTALE DU PROJET

Cette étape vise à évaluer la raison d'être du projet, les impacts appréhendés de ce projet sur les milieux biologique, physique et humain et à se prononcer sur l'acceptabilité du projet. Elle permet de déterminer si les impacts du projet sont acceptables et de prévoir, le cas échéant, des modifications au projet, des mesures d'atténuation ou de suivi.

3

Avis d'acceptabilité environnementale du projet

Selon les renseignements déposés par l'initiateur et en fonction de votre champ de compétence, le projet est-il acceptable sur le plan environnemental, tel que présenté?

Choisissez une réponse

AVIS D'EXPERT

PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

Justification :

Signature(s)

Nom	Titre	Signature	Date
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.

Clause(s) particulière(s) :

Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des figures

Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des tableaux

AVIS D'EXPERT
PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Présentation du projet		MARCHE À SUIVRE
Nom du projet	Programme décennal de dragage aux installations portuaires de Port-Cartier	
Initiateur de projet	ArcelorMittal Infrastructure Canada (AMIC)	
Numéro de dossier	3211-02-316	
Dépôt de l'étude d'impact	2020/01/30	
Présentation du projet : Ce projet vise à mettre en place un programme décennal de dragage d'entretien aux installations portuaires de Port-Cartier, où des travaux de dragage pourraient être requis et réalisés chaque année. La superficie à draguer sur cette période de 10 ans est d'environ 54 000m ² (volume de 39 818m ³). Annuellement, le retrait de sédiments pourrait être atteindre 7000m ³ . L'objectif du dragage est de maintenir la profondeur sécuritaire de 15,25 m sous le zéro des cartes. Les sédiments dragués seront disposés en milieu terrestre sur les terrains d'AMIC, sur un site déjà aménagés pour leur assèchement. La disposition finale sera déterminée selon le niveau de contamination des sédiments. Par ailleurs, dû aux pertes qui surviennent lors des activités de transbordement aux différents quais, il y a la présence de concentré de minerai de fer, de boulettes d'oxyde de fer et de bentonite, et de grains sur le fond marin à l'intérieur du port.		
Des travaux de consolidation (solidifier, fixer ou sécuriser) et d'écaillage (retirer les blocs de roc susceptibles de se détacher) au niveau des parois rocheuses naturelles du port sont également requis afin de maintenir les installations portuaires sécuritaires pour les minéraliers qui accostent. La réalisation de ces travaux est prévue au cours de la période de 2021-2030.		
Présentation du répondant		
Ministère ou organisme	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	
Direction ou secteur	DPRLLC, Secteur des lieux contaminés	
Avis conjoint	À compléter uniquement si l'avis provient de plus d'une direction ou d'un secteur.	
Région	Vous devez choisir une région administrative	
Numéro de référence	Cliquez ici pour entrer du texte.	

RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

Cette étape a pour but de vérifier si tous les éléments nécessaires à l'analyse environnementale des enjeux du projet ont été présentés de manière satisfaisante dans l'étude d'impact. L'étude d'impact doit être cohérente avec les éléments de la Directive. Il s'agit de déterminer si les renseignements requis pour apprécier la qualité et la pertinence des données sont correctement présentés, si la description du milieu, du projet et de ses impacts est complète et si les différentes méthodes utilisées sont appropriées.

Avis de recevabilité à la suite du dépôt de l'étude d'impact

Est-ce que vous jugez l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement.	L'étude d'impact ne traite pas de manière satisfaisante des sujets qu'elle doit aborder, l'initiateur doit répondre aux questions suivantes
Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?	
<ul style="list-style-type: none">• Thématiques abordées :• Référence à l'étude d'impact :• Texte du commentaire :	<p>Milieu physique Trois Descriptions du milieu récepteur</p> <p>La Directive (MELCC, 5 mars 2019) demande pour la zone d'étude, à la page 10, « la phase I d'une étude de caractérisation des sols réalisée selon le <i>Guide de caractérisation des terrains</i> du Ministère, ainsi que les études de phases II et III, le cas échéant. Les études de caractérisation antérieures doivent être fournies et un résumé de celles-ci doit être présenté dans l'étude d'impact. » AMIC doit déposer une telle étude de caractérisation pour la zone d'étude montrée à la carte 1-1 de son étude d'impact (WSP, janvier 2020).</p>
<ul style="list-style-type: none">• Thématiques abordées :• Référence à l'étude d'impact :• Texte du commentaire :	<p>Milieu physique 3.2.8 Qualité des sédiments</p> <p>La Directive (MELCC, 5 mars 2019) demande pour le dragage, à la page 2 de l'annexe I, de « faire approuver par le Ministère son programme de caractérisation des sédiments, comprenant le choix</p>

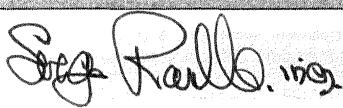
AVIS D'EXPERT

PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

des paramètres, des méthodes d'échantillonnage et des méthodes d'analyse, avant sa réalisation. Ce programme doit être conforme au *Guide d'échantillonnage des sédiments du Saint-Laurent pour les projets de dragage et de génie maritime* ainsi qu'au *Guide de caractérisation physico-chimique et toxicologique des sédiments* ». AMIC doit présenter ce programme approuvé.

- Thématiques abordées : Milieu physique
- Référence à l'étude d'impact : 3.2.8 Qualité des sédiments
- Texte du commentaire : L'annexe E de l'étude d'impact (WSP, janvier 2020) mentionne qu'une étude de caractérisation du sédiment a été effectuée par WSP au printemps 2019. L'étude d'impact, à la page 34, mentionne également que les résultats d'analyse du sédiment sont à l'annexe H, la localisation des stations d'échantillonnage à la carte 3-3 et les certificats d'analyses à l'annexe G. AMIC doit présenter un rapport complet de cette caractérisation du sédiment.
- Thématiques abordées : Milieu physique
- Référence à l'étude d'impact : 3.2.8 Qualité des sédiments
- Texte du commentaire : Étant donné la localisation des stations d'échantillonnage à la carte 3-3 et la localisation des zones à draguer de la carte 4-1, AMIC doit démontrer la représentativité de la caractérisation du sédiment.
- Thématiques abordées : Milieu physique
- Référence à l'étude d'impact : 3.2.8 Qualité des sédiments
- Texte du commentaire : Étant donné que le dragage sera réalisé sur 10 ans, AMIC doit présenter son programme de caractérisation du sédiment qui lui permettra d'actualiser la connaissance de la qualité de ce sédiment.
- Thématiques abordées : Milieu physique
- Référence à l'étude d'impact : 3.2.8 Qualité des sédiments
- Texte du commentaire : Étant donné que le dragage des zones les plus contaminées se fera de façon spécifique, AMIC doit présenter une carte montrant de façon précise ces zones.
- Thématiques abordées : Description du projet
- Référence à l'étude d'impact : 4.3.1.2 Gestion des sédiments
- Texte du commentaire : La DPRRILC reconnaît la qualité du sédiment géré en milieu terrestre d'après la qualité mesurée lors de la caractérisation du sédiment en place en milieu aquatique. Ainsi, AMIC devra retirer son affirmation de la page 100 (WSP, janvier 2020) à l'effet que « Après leur assèchement, les sédiments seront ensuite analysés afin de déterminer le mode de gestion final... ».

Signature(s)

Nom	Titre	Signature	Date
Serge Rainville, ing.	Ingénieur		2020/03/03
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.

Clause(s) particulière(s) :

2

Avis de recevabilité à la suite du dépôt du document de réponses aux questions et commentaires

Considérant les éléments présentés par l'initiateur dans le document de réponses aux questions et commentaires, est-ce que vous jugez maintenant l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement?

Choisissez une réponse

Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?

- Thématiques abordées :
- Référence à l'addenda :

AVIS D'EXPERT
PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

- Texte du commentaire :

Signature(s)

Nom	Titre	Signature	Date
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.

Clause(s) particulière(s) :

ANALYSE DE L'ACCEPTABILITÉ ENVIRONNEMENTALE DU PROJET

Cette étape vise à évaluer la raison d'être du projet, les impacts appréhendés de ce projet sur les milieux biologique, physique et humain et à se prononcer sur l'acceptabilité du projet. Elle permet de déterminer si les impacts du projet sont acceptables et de prévoir, le cas échéant, des modifications au projet, des mesures d'atténuation ou de suivi.

3

Avis d'acceptabilité environnementale du projet

Selon les renseignements déposés par l'initiateur et en fonction de votre champ de compétence, le projet est-il acceptable sur le plan environnemental, tel que présenté?

Choisissez une réponse

Justification :

Signature(s)

Nom	Titre	Signature	Date
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.

Clause(s) particulière(s) :

Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des figures

Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des tableaux

AVIS D'EXPERT
PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Présentation du projet		MARCHE À SUIVRE
Nom du projet	Programme décennal de dragage aux installations portuaires de Port-Cartier	
Initiateur de projet	ArcelorMittal Infrastructure Canada (AMIC)	
Numéro de dossier	3211-02-316	
Dépôt de l'étude d'impact	2020/01/30	
<p>Présentation du projet : Ce projet vise à mettre en place un programme décennal de dragage d'entretien aux installations portuaires de Port-Cartier, où des travaux de dragage pourraient être requis et réalisés chaque année. La superficie à draguer sur cette période de 10 ans est d'environ 54 000m² (volume de 39 818m³). Annuellement, le retrait de sédiments pourrait atteindre 7000m³. L'objectif du dragage est de maintenir la profondeur sécuritaire de 15,25 m sous le zéro des cartes. Les sédiments dragués seront disposés en milieu terrestre sur les terrains d'AMIC, sur un site déjà aménagé pour leur assèchement. La disposition finale sera déterminée selon le niveau de contamination des sédiments. Par ailleurs, dû aux pertes qui surviennent lors des activités de transbordement aux différents quais, il y a la présence de concentrat de minerai de fer, de boulettes d'oxyde de fer et de bentonite, et de grains sur le fond marin à l'intérieur du port.</p> <p>Des travaux de consolidation [solidifier, fixer ou sécuriser] et d'écaillage [retirer les blocs de roc susceptibles de se détacher] au niveau des parois rocheuses naturelles du port sont également requis afin de maintenir les installations portuaires sécuritaires pour les minéraliers qui accostent. La réalisation de ces travaux est prévue au cours de la période de 2021-2030.</p>		
Présentation du répondant		
Ministère ou organisme	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	
Direction ou secteur	Direction de l'expertise climatique	
Avis conjoint	À compléter uniquement si l'avis provient de plus d'une direction ou d'un secteur.	
Région	Vous devez choisir une région administrative	
Numéro de référence	Cliquez ici pour entrer du texte.	

RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

Cette étape a pour but de vérifier si tous les éléments nécessaires à l'analyse environnementale des enjeux du projet ont été présentés de manière satisfaisante dans l'étude d'impact. L'étude d'impact doit être cohérente avec les éléments de la Directive. Il s'agit de déterminer si les renseignements requis pour apprécier la qualité et la pertinence des données sont correctement présentés, si la description du milieu, du projet et de ses impacts est complète et si les différentes méthodes utilisées sont appropriées.

1

Avis de recevabilité à la suite du dépôt de l'étude d'impact

Est-ce que vous jugez l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement.	L'étude d'impact ne traite pas de manière satisfaisante des sujets qu'elle doit aborder, l'initiateur doit répondre aux questions suivantes
Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?	

Les sources d'émission de GES sont les équipements de combustion mobiles (ex. : remorqueurs, pelles excavatrices, dragues, nacelles, compresseurs et camions) ou fixes (ex. : génératrice) lors des travaux de dragage et d'écaillage ainsi que le transport des sédiments. Il s'agit d'émissions d'exploitation en lien avec la séquence de réalisation des activités de dragage.

Selon l'initiateur, les émissions de GES sont estimées à 6 191 t éq. CO₂ sur 10 ans soit une moyenne de 619 t éq. CO₂ par an.

- Thématiques abordées : Émission de GES — Mesures d'atténuation
- Référence à l'étude d'impact : Section 5.3.1.4 Qualité de l'air ambiant et émission de gaz à effet de serre
- Texte du commentaire : L'initiateur devra s'engager à considérer les mesures d'atténuation suivantes ou en proposer d'autres, au besoin :

AVIS D'EXPERT

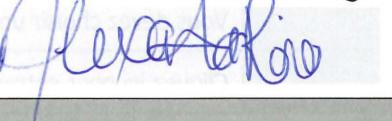
PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

- utiliser des carburants à teneur plus élevée en biocarburants, lorsque possible dans les équipements mobiles et fixes ;
- minimiser les distances de transport ;
- remplacer des équipements à combustion par des équipements hybrides ou électriques, lorsque possible ;
- utiliser des équipements branchés au réseau électrique plutôt qu'alimentés par des génératrices, lorsque possible ;
- utiliser de l'équipement mobile motorisé performant et en bon état, et l'appliquer des pratiques permettant de réduire la consommation de diesel ;
- sensibiliser les entrepreneurs et sous-traitants envers les émissions de GES.

Éviter et minimiser les impacts des émissions de GES dès la conception d'un projet sont des actions incontournables en 2020 et cette approche doit être valorisée aussi pour des projets dont l'impact des émissions de GES est jugé faible.

- Thématisques abordées : Plan de surveillance des émissions de GES
- Référence à l'étude d'impact : Annexe P
- Texte du commentaire : L'initiateur devrait mettre en place un plan de surveillance des émissions de GES qui, dans ce cas, pourrait simplement prendre la forme d'un suivi de la consommation mensuelle des carburants consommés (diesel, essence et propane) basé sur les factures.

Signature(s)

Nom	Titre	Signature	Date
Marie-Michèle Gagné	ing.		2020/03/02
Annie Roy	Coordonnatrice		2020/03/02
Alexandra Roio	Directrice		2020/03/02

Clause(s) particulière(s) :

Conformément au champ d'expertise de la DEC, les commentaires portent uniquement sur le volet des émissions de GES en lien avec le projet.

2

Avis de recevabilité à la suite du dépôt du document de réponses aux questions et commentaires

Considérant les éléments présentés par l'initiateur dans le document de réponses aux questions et commentaires, est-ce que vous jugez maintenant l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement?

Choisissez une réponse

Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?

- Thématisques abordées :
- Référence à l'addenda :
- Texte du commentaire :

Signature(s)

Nom	Titre	Signature	Date
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.

AVIS D'EXPERT

PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.
Clause(s) particulière(s) :			

ANALYSE DE L'ACCEPTABILITÉ ENVIRONNEMENTALE DU PROJET

Cette étape vise à évaluer la raison d'être du projet, les impacts appréhendés de ce projet sur les milieux biologique, physique et humain et à se prononcer sur l'acceptabilité du projet. Elle permet de déterminer si les impacts du projet sont acceptables et de prévoir, le cas échéant, des modifications au projet, des mesures d'atténuation ou de suivi.

3	Avis d'acceptabilité environnementale du projet		
Selon les renseignements déposés par l'initiateur et en fonction de votre champ de compétence, le projet est-il acceptable sur le plan environnemental, tel que présenté?		Choisissez une réponse	
Justification :			
Signature(s)			
Nom	Titre	Signature	Date
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.
Clause(s) particulière(s) :			

Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des figures

Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des tableaux

AVIS D'EXPERT
PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Présentation du projet		MARCHE À SUIVRE
Nom du projet	Programme décennal de dragage aux installations portuaires de Port-Cartier	
Initiateur de projet	ArcelorMittal Infrastructure Canada (AMIC)	
Numéro de dossier	3211-02-316	
Dépôt de l'étude d'impact	2020/01/30	

Présentation du projet : Ce projet vise à mettre en place un programme décennal de dragage d'entretien aux installations portuaires de Port-Cartier, où des travaux de dragage pourraient être requis et réalisés chaque année. La superficie à draguer sur cette période de 10 ans est d'environ 54 000m² (volume de 39 818m³). Annuellement, le retrait de sédiments pourrait être atteindre 7000m³. L'objectif du dragage est de maintenir la profondeur sécuritaire de 15,25 m sous le zéro des cartes. Les sédiments dragués seront disposés en milieu terrestre sur les terrains d'AMIC, sur un site déjà aménagés pour leur assèchement. La disposition finale sera déterminée selon le niveau de contamination des sédiments. Par ailleurs, dû aux pertes qui surviennent lors des activités de transbordement aux différents quais, il y a la présence de concentré de minerai de fer, de boulettes d'oxyde de fer et de bentonite, et de grains sur le fond marin à l'intérieur du port.

Des travaux de consolidation (solidifier, fixer ou sécuriser) et d'écaillage (retirer les blocs de roc susceptibles de se détacher) au niveau des parois rocheuses naturelles du port sont également requis afin de maintenir les installations portuaires sécuritaires pour les minéliers qui accostent. La réalisation de ces travaux est prévue au cours de la période de 2021-2030.

Présentation du répondant

Ministère ou organisme	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Direction ou secteur	Direction générale de la transition climatique – Direction des politiques climatiques - Adaptation aux changements climatiques
Avis conjoint	À compléter uniquement si l'avis provient de plus d'une direction ou d'un secteur.
Région	Vous devez choisir une région administrative
Numéro de référence	3211-02-316

RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

Cette étape a pour but de vérifier si tous les éléments nécessaires à l'analyse environnementale des enjeux du projet ont été présentés de manière satisfaisante dans l'étude d'impact. L'étude d'impact doit être cohérente avec les éléments de la Directive. Il s'agit de déterminer si les renseignements requis pour apprécier la qualité et la pertinence des données sont correctement présentés, si la description du milieu, du projet et de ses impacts est complète et si les différentes méthodes utilisées sont appropriées.

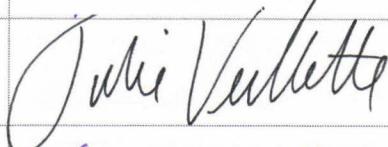
Avis de recevabilité à la suite du dépôt de l'étude d'impact

Est-ce que vous jugez l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement.	L'étude d'impact est recevable et le projet est acceptable dans sa forme actuelle, donc je ne souhaite plus être reconsultée sur ce projet
--	--

Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?

- Thématiques abordées : Considération des changements climatiques
- Référence à l'étude d'impact : Étude de résilience aux changements climatiques, p. 407-449/449.
L'initiateur de projet a adéquatement considéré les changements climatiques, grâce à une étude de résilience aux changements climatiques qui suit les lignes directrices générales énoncées dans *l'Optique des changements climatiques* (Infrastructures Canada, 2018). Étant donné que la durée de vie du projet est de 10 ans, l'étude a été effectuée sur les horizons 2021-2050 (données de l'Atlas climatique du Canada) et 2015-2045 (données de l'outil de courbes intensité-durée-fréquence, IDF-CC Tool 4.0). Les résultats ont démontré qu'à court terme, les risques liés au climat futur sont minimes et qu'aucune mesure d'adaptation n'est nécessaire pour améliorer la résilience du projet aux impacts des changements climatiques.
- Texte du commentaire :

AVIS D'EXPERT
PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

Signature(s)			
Nom	Titre	Signature	Date
Marie-Ève Garneau	Analyste		2020/02/28
Julie Veillette	Coordonnatrice des avis d'experts		2020/02/28
Catherine Gauthier	Directrice		2020/02/28
Clause(s) particulière(s) :			

2

**Avis de recevabilité à la suite
du dépôt du document de réponses aux questions et commentaires**

Considérant les éléments présentés par l'initiateur dans le document de réponses aux questions et commentaires, est-ce que vous jugez maintenant l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement?

Choisissez une réponse

Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?

- Thématiques abordées :
- Référence à l'addenda :
- Texte du commentaire :

Signature(s)

Nom	Titre	Signature	Date
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.

Clause(s) particulière(s) :

ANALYSE DE L'ACCEPTABILITÉ ENVIRONNEMENTALE DU PROJET

Cette étape vise à évaluer la raison d'être du projet, les impacts appréhendés de ce projet sur les milieux biologique, physique et humain et à se prononcer sur l'acceptabilité du projet. Elle permet de déterminer si les impacts du projet sont acceptables et de prévoir, le cas échéant, des modifications au projet, des mesures d'atténuation ou de suivi.

3

Avis d'acceptabilité environnementale du projet

AVIS D'EXPERT**PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT**

Selon les renseignements déposés par l'initiateur et en fonction de votre champ de compétence, le projet est-il acceptable sur le plan environnemental, tel que présenté?	Choisissez une réponse		
Justification :			
Signature(s)			
Nom	Titre	Signature	Date
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.
Clause(s) particulière(s) :			

Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des figures

Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des tableaux

AVIS D'EXPERT

PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Présentation du projet		MARCHE À SUIVRE
Nom du projet	Programme décennal de dragage aux installations portuaires de Port-Cartier	
Initiateur de projet	ArcelorMittal Infrastructure Canada (AMIC)	
Numéro de dossier	3211-02-316	
Dépôt de l'étude d'impact	2020/01/30	
<p>Présentation du projet : Ce projet vise à mettre en place un programme décennal de dragage d'entretien aux installations portuaires de Port-Cartier, où des travaux de dragage pourraient être requis et réalisés chaque année. La superficie à draguer sur cette période de 10 ans est d'environ 54 000m² (volume de 39 818m³). Annuellement, le retrait de sédiments pourrait être atteindre 7000m³. L'objectif du dragage est de maintenir la profondeur sécuritaire de 15,25 m sous le zéro des cartes. Les sédiments dragués seront disposés en milieu terrestre sur les terrains d'AMIC, sur un site déjà aménagés pour leur assèchement. La disposition finale sera déterminée selon le niveau de contamination des sédiments. Par ailleurs, dû aux pertes qui surviennent lors des activités de transbordement aux différents quais, il y a la présence de concentrat de minerai de fer, de boulettes d'oxyde de fer et de bentonite, et de grains sur le fond marin à l'intérieur du port.</p> <p>Des travaux de consolidation (solidifier, fixer ou sécuriser) et d'écaillage (retirer les blocs de roc susceptibles de se détacher) au niveau des parois rocheuses naturelles du port sont également requis afin de maintenir les installations portuaires sécuritaires pour les minéliers qui accostent. La réalisation de ces travaux est prévue au cours de la période de 2021-2030.</p>		
Présentation du répondant		
Ministère ou organisme	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	
Direction ou secteur	Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec, direction des expertises et des études	
Avis conjoint	À compléter uniquement si l'avis provient de plus d'une direction ou d'un secteur.	
Région	Vous devez choisir une région administrative	
Numéro de référence	Cliquez ici pour entrer du texte.	

RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

Cette étape a pour but de vérifier si tous les éléments nécessaires à l'analyse environnementale des enjeux du projet ont été présentés de manière satisfaisante dans l'étude d'impact. L'étude d'impact doit être cohérente avec les éléments de la Directive. Il s'agit de déterminer si les renseignements requis pour apprécier la qualité et la pertinence des données sont correctement présentés, si la description du milieu, du projet et de ses impacts est complète et si les différentes méthodes utilisées sont appropriées.

1

Avis de recevabilité à la suite du dépôt de l'étude d'impact

Est-ce que vous jugez l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement.	L'étude d'impact ne traite pas de manière satisfaisante des sujets qu'elle doit aborder, l'initiateur doit répondre aux questions suivantes
Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?	
• Thématiques abordées :	Caractérisation des sédiments
• Référence à l'étude d'impact :	Page 2 : Section 1.3.1 - Aperçu de programme de dragage. Au deuxième paragraphe il est écrit : « La superficie à draguer en 10 ans est de l'ordre de 54 000 m ² (pour un volume de 39 818 m ³), mais pourrait s'étendre à l'ensemble de la superficie du port et de son chenal de navigation (environ 36 ha), selon les mouvements de sédiments qui surviendront au cours des prochaines années. »
• Texte du commentaire :	La caractérisation physicochimique des sédiments est actuellement insuffisante pour juger de l'état de contamination globale du site. Pour que la caractérisation réponde aux besoins d'évaluation, il faut ajouter des échantillons de sédiments, entre autres au large, vers la fin de la zone d'étude, ainsi qu'à l'intérieur de l'enceinte du quai.

AVIS D'EXPERT

PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

• Thématiques abordées :	Caractérisation des sédiments
• Référence à l'étude d'impact :	-Page 29 et Carte 3-3 : Section 3.2.5 Caractéristiques géophysiques des fonds marins. « <i>L'analyse du champ magnétique à l'intérieur du port a présenté des valeurs aberrantes en raison de la forte concentration de métaux divers inhérents aux activités et infrastructures portuaires (quais à armature métallique, présence de navire, etc.). L'analyse a toutefois permis d'identifier, à l'endroit du chenal de navigation, cinq anomalies potentiellement liées à des objets sur le fond (carte 3-3). Cette étude n'a cependant pas permis de déterminer la nature exacte de ces anomalies.</i> » -Annexe F
• Texte du commentaire :	Aucun échantillon de sédiments n'est actuellement localisé dans les 5 zones présentant des anomalies potentiellement liées à des objets de fond. Des stations d'échantillonnage de sédiments auraient dû être ajoutées dans ces zones afin de valider la nature des anomalies observées. De plus, l'ajout dans le texte d'une description de la méthodologie utilisée, que l'on retrouve en annexe F, ainsi qu'une explication concernant l'interprétation des données d'induction magnétique nous permettrait de mieux comprendre les risques éventuellement associés à ces anomalies. Par exemple, est-ce qu'il y a une correspondance entre les mesures d'induction magnétique exprimées en nanotesla (nT), présentées sur la carte 3-3, et la présence de fer dans les sédiments ?
• Thématiques abordées :	Caractérisation des sédiments
• Référence à l'étude d'impact :	Pages : 34 : Section 3.2.8 Qualité des sédiments.
• Texte du commentaire :	Ajouter un tableau synthèse et une carte présentant les résultats de la caractérisation physico-chimique des sédiments.
	Bien qu'il n'y a pas de critère de qualité concernant les concentrations de fer dans les sédiments, il serait pertinent d'ajouter une description des concentrations observées puisqu'il s'agit d'une problématique non négligeable sur ce site, avec des concentrations variant entre 33 600 et 213 000 mg/kg.
• Thématiques abordées :	Caractérisation des sédiments
• Référence à l'étude d'impact :	Page 85 : Section 4.1.4 Modes de dispersion des matériaux dragués
• Texte du commentaire :	Corriger les trois énoncés présentant les classes de qualité des sédiments afin qu'ils correspondent au cadre de gestion des sédiments résultants des travaux de dragage.

Signature(s)

Nom	Titre	Signature	Date
Mélanie Desrosiers	Écotoxicologue		2020/03/04
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.

Clause(s) particulière(s) :

2 Avis de recevabilité à la suite du dépôt du document de réponses aux questions et commentaires

Considérant les éléments présentés par l'initiateur dans le document de réponses aux questions et commentaires, est-ce que vous jugez maintenant l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement?

Choisissez une réponse

Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?

- Thématiques abordées :
- Référence à l'addenda :

AVIS D'EXPERT
PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

- Texte du commentaire :

Signature(s)

Nom	Titre	Signature	Date
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.

Clause(s) particulière(s) :

ANALYSE DE L'ACCEPTABILITÉ ENVIRONNEMENTALE DU PROJET

Cette étape vise à évaluer la raison d'être du projet, les impacts appréhendés de ce projet sur les milieux biologique, physique et humain et à se prononcer sur l'acceptabilité du projet. Elle permet de déterminer si les impacts du projet sont acceptables et de prévoir, le cas échéant, des modifications au projet, des mesures d'atténuation ou de suivi.

3

Avis d'acceptabilité environnementale du projet

Selon les renseignements déposés par l'initiateur et en fonction de votre champ de compétence, le projet est-il acceptable sur le plan environnemental, tel que présenté?

Choisissez une réponse

Justification :

Signature(s)

Nom	Titre	Signature	Date
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.

Clause(s) particulière(s) :

Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des figures

Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des tableaux